

Collectif de citoyens du territoire sud Vienne
activa8679@proton.me

Gençay, le 15 mai 2023

Destinataires :

Président de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et conseillers communautaires
Maires et conseillers municipaux des communes du Civraisien en Poitou

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous sommes un collectif d'habitants de la Communauté de commune du Civraisien en Poitou et nous nous posons la question de la **gestion de l'eau** sur notre territoire. Le changement climatique, les sécheresses dont les experts du GIEC annoncent qu'elles vont devenir chroniques, le déficit hydrique y compris en hiver, le niveau des nappes phréatiques, la pénurie d'eau potable dans certaines communes françaises contribuent à nous inquiéter.

Plus localement, une douzaine de « **réserves de substitution** » est prévue sur notre territoire. C'est à ce titre que nous vous interpellons.

Nos inquiétudes portent sur les impacts que ces constructions auront sur l'accès à l'eau potable, sur la qualité de celle-ci, sur la biodiversité environnante, sur l'étiage des rivières et des nappes phréatiques.

Selon le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 11 octobre 2022, les conseillers communautaires ont exprimé un avis favorable concernant le protocole d'accord et de cadrage concernant la construction desdites réserves de substitution sur le bassin du Clain. Cet avis s'appuie sur un argumentaire qui ne tient pas compte de l'étude HMUC aboutie en mars 2023. La loi hiérarchise les priorités d'usage de l'eau, à savoir : d'abord l'accès à l'eau potable pour la consommation, la préservation des milieux, puis l'agriculture et l'industrie.

L'étude HMUC confirme et chiffre qu'à pluviométrie égale la sécheresse ne permettra plus d'utiliser l'eau à la manière d'il y a 30 ans et que le bassin du Clain n'y fera pas exception. Elle montre une différence notable avec l'étude du BRGM qui avait servi à justifier l'autorisation de 41 réserves de substitution (en effet, le BRGM n'avait pas intégré les effets du changement climatique et il lui manquait des données. Il ne conteste pas la méthodologie de l'étude HMUC).

Les arguments à partir desquels la commission s'est prononcée nous semblent ainsi erronés. Différentes expériences de par le monde (Espagne, Chili...) illustrent le caractère contre-productif sur les plans écologique, sanitaire et agricole de telles infrastructures, et rendent incompréhensible un avis favorable de l'assemblée. Votre approche de la gestion de l'eau à des fins de productions agro-industrielles nous semble inverser la hiérarchie des priorités définie par la loi. L'exemple de la fermeture du captage de Cuhon en raison d'une forte pollution aux fongicides utilisés par l'agriculture (Source : Centre Presse du 13 mai 2023), démontre la fragilité de la ressource en eau face à ce type de pratiques agricoles.

Le rapport entre l'argent public engagé (chaque bassine coûte plusieurs million d'euros et est financée à plus de 50% par les contribuables et les consommateurs) et le très faible nombre d'agriculteurs bénéficiaires nous questionnent en ces temps de « fin de l'abondance ».

Le type de culture (maïs d'ensilage, blé dur) qui a besoin d'irrigation est-il celui qui nourrit au quotidien les habitants du territoire ?

Le transfert de la gestion d'un commun (l'eau) vers quelques intérêts privés, ainsi que tous les risques que nous avons évoqués précédemment, mériteraient **une information objective et contradictoire** qui permettrait à la population de la CCCP, ainsi éclairée, de s'exprimer dans le cadre d'une consultation.

Depuis six mois, nous rencontrons les habitants du territoire, sur les marchés et en faisant du porte à porte, autour du sujet des bassines et plus largement de l'eau. Les citoyens rencontrés sont non seulement quasi-unaniment défavorables à ces projets mais aussi désabusés. Si les élus ne font pas exister politiquement cette question, cela risque d'**aggraver la crise démocratique** que traverse le pays et la défiance envers le personnel politique. Le contexte social actuel et les événements tragiques de Sainte-Soline témoignent de l'importance de faire vivre la démocratie.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- Un moratoire sur la construction des bassines
- La tenue de réunions publiques d'information et de débats contradictoires
- L'organisation d'un référendum local

Dans l'attente de votre réponse par voix de presse ou par mail, veuillez agréer Mesdames et Messieurs les élus, nos considérations citoyennes.

Le collectif de citoyens du territoire sud Vienne